

17^e édition du PRIX DU PROJET CITOYEN :

Une concertation exemplaire entre maître d'ouvrage, architecte et usager
Le palmarès 2017 dévoilé le 12 octobre lors du 48^e Congrès des Architectes à Metz



Photographe : Nicolas Waltefaugle

LAURÉAT : HALLE DE TENDON - Équipement de loisirs

C'est lors de son congrès annuel, organisé aux Arènes de Metz sur le thème « Architectes sans limites », que l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes a dévoilé le 12 octobre, le palmarès de la 17^e édition du Prix du Projet Citoyen.

Créé en 2001, à l'initiative de l'Unifa et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, le Prix du Projet Citoyen distingue une démarche concertée au service des projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage, prouvant que la qualité architecturale n'est pas un privilège des architectes et des maîtres d'ouvrage mais un droit des citoyens.

Composé d'un lauréat, d'une mention et d'un prix spécial, le palmarès 2017 illustre cette année encore la dynamique de l'Unifa en faveur des démarches participatives, associant les trois acteurs clés d'un parcours de concertation exemplaire : maître d'ouvrage, maître d'œuvre-architecte et maître d'usage-citoyen.

Le jury, constitué d'architectes, de journalistes et de représentants institutionnels (ministère de la Culture, Confédération Syndicale des Familles, Association des Maires de France...) s'est réuni le 23 juin 2017 dernier pour élire, parmi 17 projets, trois réalisations porteuses d'un concept innovant, sublimé par l'idée de réfléchir à un « mieux-vivre » ensemble, en imaginant des espaces partagés et des projets à fort enjeu social et ancrage local qui s'inscrivent dans la dimension humaniste du Prix du Projet Citoyen.

Matériaux biosourcés, développement de circuits courts, bonnes pratiques en matière de recyclage, valorisation des ressources locales, des matériaux issus de la démolition, création d'emplois locaux, mixité et capacité d'adaptation à de nouveaux usages..., ils sont témoins d'une volonté de construire et d'aménager en faveur de l'économie sociale, solidaire et circulaire et du développement environnemental dans les territoires.

LAURÉAT : HALLE DE TENDON - Tendon (88)

Maître d'ouvrage : Commune de Tendon

Maître d'usage : Associations de la commune et public des écoles

Maître d'œuvre : Atelier d'architecture HABA - Claude Valentin

Programme : Équipement de loisirs à vocation sociale, culturelle, sportive et événementielle

Surface : 440 m² de halle couverte - **Coût :** 295 000 € HT - **Réunions de concertation :** 6

L'équipement implanté au cœur du village a une double vocation : l'accueil de festivités annuelles (fête du pain, repas des chasseurs, fête de la Saint-Jean) et l'organisation d'activités en lien avec l'école maternelle. La halle peut accueillir 400 personnes dans une configuration destinée à l'organisation d'événements. Les usagers sont les associations sociales, culturelles et sportives de la commune et les enfants bénéficient de la halle pendant leurs récréations et activités périscolaires.

L'implantation de la halle permet de mettre en lumière l'entité paysagère remarquable de la commune, zone humide protégée par sa précieuse biodiversité. Les gradins, le belvédère et les abords de l'équipement relient étroitement les usagers à ce grand paysage et ancre le projet dans son contexte de village vosgien. En qualité de démonstration pilote, le projet valorise le savoir-faire artisanal des scieries locales, la mise en œuvre de matériaux biosourcés et de bois locaux (douglas) en structure de type encorbellement.

La couverture est assurée par des plaques de polycarbonate translucide, posées sur un lattage en bois directement fixé sur la charpente, offrant des jeux de transparence. Afin de contrôler l'impact des rayons du soleil dans la halle, des voliges sont mises en œuvre directement sur les chevrons, pour contrôler l'intensité de la lumière et des stores d'occultation le long de la façade viennent compléter le dispositif. L'implantation de la halle a été pensée pour limiter son emprise sur les espaces verts avoisinants de la place.

Lancée depuis 2008, le projet a été longuement mûri par les échanges entre les associations et le conseil municipal. La nécessité de montages et démontages importants de chapiteaux lors des festivités estivales a présidé aux choix constructifs de la halle. Son étude s'est réalisée en deux temps : définition du plan global de réaménagement de la place en 2010, puis après la construction du périscolaire, reprise des études d'avant-projet en 2013.

L'excellent écho des futurs usagers s'est confirmé face à un équipement à l'architecture audacieuse, axée sur la qualité des ambiances et le mieux vivre ensemble en développant des activités associatives. L'appropriation du lieu a été renforcée par l'utilisation du bois communal dans la structure et la capacité de l'équipe de la commune a fédéré autour d'elle tous les acteurs pour mener à bien ce projet à fort enjeu culturel et social et ancrage local.



PRIX SPÉCIAL DU JURY : LA FABRIQUE DU CLOS ! Stains (93)

Maître d'ouvrage : Seine Saint-Denis Habitat, Plaine Commune

Maîtres d'usage : Régie de Stains, Bellastock, associations locales, habitants

Maître d'œuvre : Bellastock, association d'architecture expérimentale - Mathilde Billet

Programme : Équipement de chantier expérimental

Surface : 900 m² - **Coût :** 175 000 € HT - **Réunions de concertation :** 10

La Fabrique du Clos, équipement de chantier expérimental proposé par Bellastock, à l'origine de la conception hybride de chantier dans des sites en transformation, s'ancre dans le projet de Rénovation Urbaine du Clos Saint-Lazare à Stains.

À l'échelle du quartier, le projet vise à le désenclaver et à le transformer en profondeur pour le mieux vivre des habitants. La Fabrique s'implante sur un lieu vacant et hybride depuis la démolition d'une tour. Cette friche sert à la fois de recyclerie pour stocker les matériaux issus de la démolition, d'expérimentations de prototypes en réemploi pour les futurs espaces urbains et bâtiments, de lieu de convivialité pour les habitants (jardin, scène...), de formation (chantier avec des entreprises en insertion).

Le projet intègre habitants et futurs usagers au travers des chantiers de formation en collaboration avec la Régie (entreprise en insertion) de Stains, sur la gestion du lieu et la préparation des matériaux de réemploi, des temps d'animation avec des scolaires (autour de workshop pour imaginer du mobilier en matériaux de réemploi, jardinage), une sensibilisation du public pour expliquer la démarche et offrir l'occasion aux habitants de prêter main forte pour des petits travaux d'amélioration, une collaboration avec les associations locales afin qu'elles investissent le lieu (notamment l'été pour des guinguettes, jeux en plein air, ateliers, spectacles).

A l'échelle territoriale, le projet constitue une capsule pour mettre en place une filière ESS (Structures de l'Économie sociale et solidaire) de réemploi des matériaux et développer l'attractivité économique du territoire. La recyclerie de chantier constitue un lieu de valorisation de matériaux issus de la démolition du quartier devenus matériaux à construire. Elle est aussi une vitrine démonstrative des opportunités du réemploi (qualité architecturale, sensibilisation sur le cadre de vie, création d'emplois locaux via des formations à des entreprises ESS...). Elle permet de proposer des aménagements publics en conception et construction collectives, avec une maîtrise d'œuvre et d'ouvrage participative, d'intégrer le chantier à la vie du quartier afin de favoriser l'appropriation par tous des futures constructions.



Démolition du bâtiment existant Prototypes en réemploi (photo Alexis Leclercq) Animation des associations guinguettes



Opus incertum de pierre de béton en réemploi Animation mobilier et Animation jardinage avec les centres aérés du quartier

MENTION : RECONVERSION DE LA FILATURE DE RONCHAMP - Ronchamp (70)

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Rahin et Chérimont

Maître d'usage : Regroupement de divers interlocuteurs en 7 «cercles de discussion»

Maître d'œuvre : Atelier Cité Architecture - Bruno Tonfoni

Surface : 4 500 m² + 1 600 m² d'espaces couverts - **Coût :** 5,6 millions € HT (1^{ère} tranche)

Réunions de concertation : 35

Sur le site de l'ancienne Filature de Ronchamp, le projet à vocation multiple, se destine à devenir un véritable vecteur d'attractivité économique, sociale et culturelle sur tout un territoire. La 1^{ère} étape de travaux a été livrée en décembre 2016 : salle de sport, cour des artisans, studios de répétition pour musiciens, salle d'exposition, halle couverte, belvédère en lien avec la chapelle de Le Corbusier, prairies des manifestations, piste cyclable, jardins partagés... La seconde prévoit la livraison en 2018 d'une micro-brasserie avec espace de restauration, d'un espace de coworking, d'une halte vélo, d'une crèche, d'une cuisine, d'un fablab...

De l'enclave usinière, la Filature a laissé des traces qui sont saisies comme une opportunité pour développer des activités de services aux entreprises, de nouveaux services à la population dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et du tourisme. Les bâtiments ont été analysés selon leur capacité d'adaptation à de nouveaux usages. Le site initialement enclavé s'organise à terme comme un quartier polyvalent, ouvert à tous et à tous les usages, pour créer un espace public majeur ouvert sur le territoire intercommunal, fréquenté et générateur de liens.

Inscrit dans un territoire labellisé territoire à énergie positive par le ministère de l'Écologie, son exemplarité environnementale se traduit par une gestion économique de l'espace et de l'énergie, une maîtrise de la consommation énergétique, une promotion des modes de déplacements doux, le développement de circuits courts, l'utilisation des ressources du site.

Le dialogue mené, associant les futurs utilisateurs jusqu'à la définition de la programmation future du projet, s'est organisé en 7 «cercles de discussion» avec un 1^{er} cercle constitué d'un comité de pilotage et assistance à la maîtrise d'ouvrage (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, DDT, CAUE, DRAC...), un 2^e avec les acteurs d'une maîtrise d'œuvre plurielle, un 3^e avec les filières locales et acteurs économiques, un 4^e pour définir les temporalités du projet et l'inscrire dans la géographie événementielle des manifestations culturelles, un 5^e avec les futurs usagers et associations locales, un 6^e pour circonscrire la mémoire des lieux, l'architecture et le patrimoine immatériel et un 7^e avec les financeurs (État, Région, Département, établissements publics de coopération intercommunale, commissariat de massifs, Europe).



Merci à nos partenaires



Plus d'informations sur www.syndicat-architectes.fr - www.congresdesarchis.com
Contact Unfsa : Estelle PALUCKI : 01 45 44 58 45 - congres@unfsa.com